

PROJET DE TRANSFORMATION DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL

COMPLÉMENTS AU DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE

La présente annexe vient enrichir le Document d'Orientation Stratégique (DOS) relatif au projet de création d'un établissement public expérimental (EPE), diffusé le 14 mai dernier. Fruit d'une démarche de co-construction, elle intègre les demandes et les propositions exprimées lors des échanges avec diverses instances de concertation : assemblées générales, groupes de travail avec les directeurs de composantes et échanges avec leur conseil, réunions du CSA-F3SCT, séances du conseil d'administration, ainsi que des réunions avec les étudiants et les personnels.

Ce document reflète la participation de notre communauté universitaire au projet et la volonté faire contribuer chacune et chacun à l'élaboration d'une nouvelle université, dotée d'une organisation et des règles de fonctionnement adaptées aux défis de l'ESR, en profonde mutation. L'objectif est de permettre à l'établissement de mieux accomplir ses missions fondamentales d'enseignement, de recherche et d'innovation

La prise en compte des avis et des propositions de la communauté universitaire se poursuivra tout au long du processus d'élaboration des statuts de l'EPE, avec des échanges réguliers sur les différentes versions qui seront soumises aux services du ministère. Ce dialogue continu garantira une adhésion forte de l'ensemble des parties prenantes au projet d'établissement.

S'il voit le jour l'EPE sera déployé de manière progressive, sur plusieurs années, dans le cadre d'une gouvernance partagée et participative. Les personnels et les étudiants seront des acteurs clés de ce processus, pleinement associés à l'évaluation du dispositif et force de proposition pour les ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

Cette phase d'expérimentation constituera une opportunité pour l'ensemble de la communauté universitaire de co-construire le nouvel établissement, en lui donnant forme et substance au fil du temps. Chacun pourra ainsi contribuer à façonner une université répondant aux aspirations collectives, tout en étant en phase avec les enjeux de son temps. Cette méthode collaborative et responsabilisante sera le gage d'une université adaptée aux besoins de sa communauté et de son écosystème, capable de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

1. GOUVERNANCE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL (EPE)

- le Conseil d'Administration (CA) de l'EPE sera composé de 32 membres, dont 20 sont élus selon la répartition suivante :
 - 6 représentants du collège A (professeurs et assimilés) ;
 - 6 représentants du collège B (autres enseignants-chercheurs et assimilés) ;

- 4 représentants des personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social et Santé) ;
- 4 représentants des étudiants ;
- le mandat du président ou de la présidente de l'EPE sera fixé à 4 ans, renouvelable une fois.
- le Conseil d'Établissement (CE) sera une instance spécifique de l'EPE, composée exclusivement des 20 membres élus du CA ; les responsables de la communauté académique de l'EPE, ainsi que ceux des ONR, du CHU et des établissements-composantes, pourront assister aux séances du CE en qualité d'invités.
- le Directoire prévoira la représentation des étudiants par le VPE du Conseil d'Administration ou le VPE de l'Assemblée Académique.
- l'article 712-2 du Code de l'éducation s'appliquera à l'EPE et à la composante Ecole Polytech Lyon.

2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DES PFR

L'intitulé du PFR du secteur Ingénierie-Technologie sera « Sciences de l'Ingénierie, Technologie et Société » (SITS).

Les unités de recherche et autres structures dédiées à la recherche seront rattachées de manière principale à un pôle de formation et de recherche (PFR), avec la possibilité d'un rattachement secondaire à un ou plusieurs autres PFR.

Il est important de noter que la mise en place des PFR n'entraînera aucune modification du nombre, du périmètre ou des moyens attribués aux 16 composantes actuelles.

Les PFR se doteront de commissions dont le nombre et le périmètre seront précisés dans leurs statuts. Ils comprennent *a minima* une commission des personnels BIATSS, une commission des relations internationales et une commission de la vie étudiante.

La commission recherche des PFR sera composée de 10 % de doctorants

La gouvernance des PFR comprendra un référent « étudiant » qui travaillera avec les deux VPE de l'établissement notamment au sein du Bureau des Affaires étudiantes (BAE).

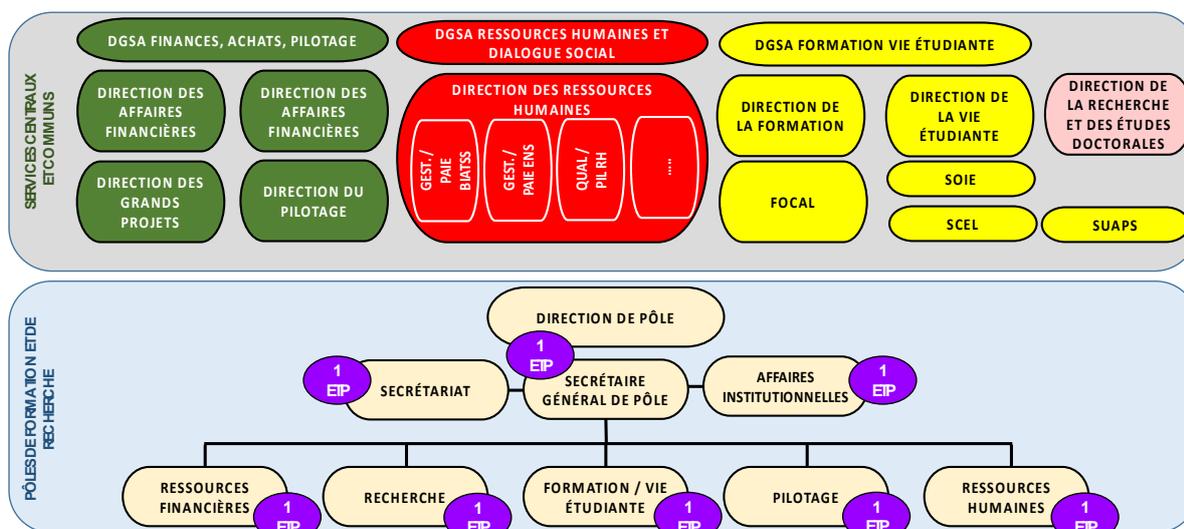
La présence des établissements partenaires (établissement-composantes, associés) dans les instances des PFR sera déterminée en fonction de la nature et de l'intensité des partenariats actuels et futurs. La réciprocité des représentations dans les instances des deux parties sera laissée à l'appréciation des deux partenaires concernés. Cette souplesse dans la représentation des partenaires au sein des instances des PFR offrira la possibilité d'adapter les modalités de collaboration en fonction des spécificités de chaque partenariat.

Dès 2025, la mise en place des l'EPE s'accompagnera de la création de sept nouveaux postes administratifs pour chaque PFR. Ces postes viendront renforcer les moyens humains déjà en place dans les composantes et les services centraux, sans se substituer à eux. Cette dotation supplémentaire en ressources administratives vise à soutenir le fonctionnement et le développement des PFR, en leur permettant de disposer d'une équipe dédiée pour assurer la coordination des activités de formation et de recherche, le suivi des partenariats, la gestion des projets transversaux et la mise en œuvre des politiques définies par les instances de gouvernance.

L'organisation envisagée sera discutée dans un Groupe de Travail dédié « Structuration et fonctionnement administratif des PFR » sur la base de la proposition suivante :

PREMIÈRE PROPOSITION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'administration des pôles pourrait être structurée en articulation avec les services centraux de la manière suivante :



Des instances inter-PFR permettront le pilotage et l'élaboration de projet pour des formations partagées de premiers cycles (portail par exemple) ou pour la définition des profils de recrutement pour des activités partagées (formation et recherche par exemple).

3. SIMPLIFICATION

L'Université Claude Bernard Lyon 1 fait partie des 17 établissements expérimentateurs sélectionnés de par le Ministère de l'Enseignement Supérieur dans le cadre d'une initiative visant à simplifier les procédures administratives. L'objectif principal de cette démarche est de libérer du temps pour les enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants.

Cette expérimentation est menée en collaboration étroite avec quatre Organismes Nationaux de Recherche (CNRS, INSERM, INRIA, INRAE), les Hospices Civils de Lyon, l'INSA Lyon et l'ENS de Lyon. Ensemble, ces établissements étudient et mettent en place des actions concrètes pour simplifier les procédures existantes.

Dans ce contexte de simplification, l'organisation administrative du futur établissement doit être repensée. Il s'agit de favoriser une meilleure articulation des compétences, une organisation administrative des PFR efficiente et complémentaire entre les services centraux et les composantes, ainsi qu'une prise de décision académique au plus proche de la communauté universitaire.

4. PACTE SOCIAL

La nouvelle organisation de l'université a pour objectif d'augmenter les ressources propres de l'établissement et de dégager des moyens nouveaux pour mieux reconnaître l'engagement et l'investissement de tous ses personnels. L'EPE développera ainsi une politique ambitieuse de reconnaissance et de soutien de ses personnels, notamment par des revalorisations continues des régimes indemnitaires.

Ces évolutions des régimes indemnitaires seront définies en concertation avec les représentants des personnels, afin de garantir la transparence et l'équité du processus. L'EPE veillera à ce que ces revalorisations soient significatives et pérennes, tout en tenant compte des contraintes budgétaires et des équilibres globaux de l'établissement.

Au-delà de la dimension financière, l'EPE s'attachera à développer une politique de ressources humaines qui mettra l'accent sur la qualité de vie au travail, la formation tout au long de la carrière et l'accompagnement personnalisé des parcours professionnels.

Ce dialogue social constructif et cette attention portée à la reconnaissance des personnels contribueront à renforcer l'attractivité de l'EPE en tant qu'employeur, à fidéliser les talents et à stimuler l'engagement collectif autour du projet d'établissement. Cette politique volontariste en matière de ressources humaines sera ainsi un levier essentiel pour accompagner la transformation de l'université et assurer la réussite de ses missions d'enseignement, de recherche et d'innovation.

L'EPE s'engagera enfin dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, en promouvant des pratiques écoresponsables, en soutenant les initiatives solidaires portées par les personnels et en développant des partenariats avec les acteurs du territoire sur des projets d'intérêt général.

5. CONSEILS DE CAMPUS

La composition des conseils de campus sera inscrite dans règlement intérieur de l'établissement en concertation avec les étudiants et les personnels. Il s'agira de définir le périmètre de chaque campus qui déterminera la composition de son conseil au regard des acteurs locaux impliqués.

Ainsi, le conseil de chaque campus pourrait être composé d'un représentant de la gouvernance, de représentants des PFR concernés, des composantes et des établissements-composantes concernés, de représentants étudiants et des associations étudiantes du campus, de représentants des collectivités territoriales, du directeur de campus le cas échéant, des représentants de l'établissement hospitalier du territoire et des représentants d'autres établissements proches du site.

Ouverts aux autres établissements présents sur le campus ou sur le territoire, les Conseils de Campus travailleront en étroite collaboration avec la ComUE Lyon-Saint-Étienne. Ils feront remonter à la coordination territoriale les besoins et attentes spécifiques des étudiants du nouvel établissement, contribueront à la mise en œuvre des orientations du Schéma Directeur de la Vie Étudiante du site, et alimenteront la réflexion sur l'évolution du patrimoine universitaire et sur tous les aspects de la vie étudiante relevant des compétences de la ComUE.

Des liens forts seront également tissés avec les collectivités territoriales, afin de répondre à leurs attentes et d'enrichir leur politique en matière de vie étudiante. Pour les campus situés sur le territoire de la Métropole de Lyon, les Conseils de Campus joueront un rôle moteur dans le suivi des orientations du Schéma Directeur Universitaire, qu'il s'agisse de l'ouverture sur la société, des mobilités et accessibilités, de l'accès à la pratique sportive ou encore de la lutte contre la précarité.